Échange moteur standard par garagiste et refus de donner la factu

Par Yayajo
Bonjour,
Nous avons acheté un véhicule en juillet, qui était garanti 3 mois.
Dès septembre, plusieurs soucis ont commencé à voir le jour. Le garagiste ne répondait pas. Jusqu'au jour où le véhicule est tombé en panne et n'a plus redémarré.
J'ai menacé d'entamer une poursuite dans le cadre de la garantie légale de conformité. Le garagiste est donc venu chercher le véhicule et a procédé à un echange standard de moteur, en novembre 2024.
Nous avons récupéré le véhicule qui ne faisait que s'arrêter. Il est donc encore une fois reparti au garage où cette fois , d'après ses dires, il s'agissait d'un joint qui n'était pas de bonne qualité.
A ce jour, une nouvelle fuite d'huile réapparaît, même si elle ne gêne en rien la conduite du véhicule.
J'ai demandé plusieurs fois au garagiste les factures afin de prouver ce qu'il avait fait sur le véhicule. Il vient de m'annoncer ne pas être obligé de me les remettre ???
Alors si je souhaite vendre le véhicule, comment faire Sans facture ? Car je suis obligée de l'annoncer au futur acquéreur, de plus que le moteur doit être garanti
Comment faire pour récupérer les factures ?
Merci d'avance pour votre retour, pour vos conseils.
Cordialement,
Par Indigo
Bonjour Yayajo
Lorsque vous indiquez :
"Comment faire pour récupérer les factures ?"
Ci dessous modèle : au garagiste
(par courrier recommandé avec A.R)
"Je soussigné, Monsieur (nom et prénom), né le (date) à (lieu) et domicilié) (adresse précise), par la présente, vous adresse une sommation, en vue de m'envoyer rapidement les factures en votre possession, faute de quoi justice sera saisie.
Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées."
Cordialement

P.S.
N'omettez pas de conserver copie de votre courrier.
Par isernon

bonjour,

si les interventions du garage ont été faîtes dans le cadre de la garantie, il n'y a pas de facture, par il est possible d'obtenir les interventions réalisées par le garage.

salutations